

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 6 FÉVRIER 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 31/01/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Norbert SANCHEZ CANO à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Cyrille CUENOT

Absent : Evelyne GRAS.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2017.02.06.16

OBJET : Résidence d'artiste de la BOSSE compagnie

Madame Bénédicte KREBS, adjointe déléguée au développement culturel et à la médiation patrimoniale, expose aux membres du conseil municipal le projet de reconduction pour un an renouvelable une fois de la résidence d'artiste de la BOSSE Compagnie.

L'inscription dans la durée de ce partenariat vise à poursuivre un programme d'actions de diffusion et de médiation culturelle cohérentes et visibles en direction de différentes catégories de population.

La résidence est partie prenante du projet de développement culturel avec des approches variées et adaptées aux différents publics de divers textes et une démarche artistique basée sur l'humain. De plus l'engagement sur une année permet à la compagnie de modérer ses tarifs, tout en offrant des prestations supplémentaires.

Pour l'année 2017, le partenariat consistera en l'accueil de la Compagnie pour des répétitions ainsi que l'organisation des spectacles et temps de médiation suivants :

Saison 2016-2017

- Festival pour lire, le 25 mars : arbitrage du battle et animation du temps tout public par un comédien (Bruno Miara),
- Saint-Quentin fait son festival, 17 et 18 juin : Présentation par un comédien (Bruno Miara).

Saison 2017-2018

- 30 juillet et 22 octobre, « visites imaginaires et fantasques »,
- JEP, 16-17 septembre, veillée,
- 27 septembre, répétition en public des « Contes du chat perché »,
- 25 octobre et 1^{er} décembre, « Les contes du chat perché »,
- 13 décembre, répétition publique « Monsieur de Pourceaugnac »
- 15 décembre, spectacle « Monsieur de Pourceaugnac » une séance scolaire et une séance tout public.

A l'issue de chaque action, Les prestations seront facturées par la Bosse Compagnie pour un montant total pour l'année de huit-mille-neuf-cent (8900€) Euros net de TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE la reconduction pour un an de la résidence d'artiste de la BOSSE Compagnie.**
- **AUTORISE le maire à signer la convention afférente à ce partenariat.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 07/02/2016

Publication et transmission en sous préfecture le 7 février 2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170206-Imc11605-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.